

**Délibération N° 2023-06-09-ST**

Convention de réalisation d'un service  
urbain de transport de voyageurs (« navette  
524 » avec la RATP – Avenant n°6

**Département du Val-de-Marne**

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant le Conseil Municipal .....	44
Membres en exercice.....	44
Présents ou représenté.e.s à la séance.....	44
Absent.e.s .....	1

## SÉANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-deux juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **seize juin**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme NIAKHATÉ (à partir du point n°4), M. MORA (à partir du point n°4), Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY (à partir du point n°6), Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI (à partir du point n°8), Mme CACAIS-BARANGER.

### EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme KLOPP	a donné mandat à M. GAUTRAIS
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à M. LEBLANC
M. LACHELACHE	a donné mandat à Mme LARABI
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme NAIT-BAHLOUL à partir du point n°15
Mme VIENNEY	a donné mandat à M. BRUNET
Mme GARNIER	a donné mandat à M. DAMIANI
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à Mme LELU
Mme MARTINEZ	a donné mandat à Mme FENASSE
Mme BAYOL	a donné mandat à M. BEDOURET

### ABSENTE.

Mme INDJA

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Loïc DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

**Délibération n° 2023-06-09-ST**

Convention de réalisation d'un service urbain de transport de voyageurs (« navette 524 »)  
avec la RATP – Avenant n°6

**LE CONSEIL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

**VU** la convention de délégation de service urbain communal à la RATP, signée avec la commune de Fontenay-sous-Bois le 5 août 1999, et ses différents avenants ;

**VU** l'avenant n°5 du 5 décembre 2017 à ladite convention prévoyant le renouvellement de la convention par période d'un an, par expresse reconduction ;

**VU** la délibération 2022-06-04-ST du Conseil Municipal du 23 juin 2022 renouvelant pour 1 an ladite convention ;

**CONSIDERANT** les échanges entre la Commune de Fontenay-sous-Bois, la RATP et ILE-DE-FRANCE MOBILITES (IDFM) sur l'ouverture à la concurrence des transports franciliens de bus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

**CONSIDERANT** que la convention de délégation actuelle ne pourra perdurer au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

**CONSIDERANT** la restructuration de plusieurs lignes de bus mi 2024 dans le cadre de l'arrivée du prolongement de la ligne 11 de métro ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de reconduire la convention jusqu'au 31 décembre 2024 afin de maintenir ce service de proximité complémentaire aux lignes dites classiques ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de conclure un avenant n°6 modifiant l'article 6 relatif à la durée de la convention fixée à un an et de la porter à 14 mois soit du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 décembre 2024 ;

**SUR avis de la Commission des Finances,**

**Après en avoir délibéré**

**À LA MAJORITÉ**

Par 34 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAÏT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ,

1 abstention : Mme FENASSE,

Par 9 voix contre

Mme CHARDIN, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER

## Délibération n° 2023-06-09-ST

Convention de réalisation d'un service urbain de transport de voyageurs (« navette 524 »  
avec la RATP – Avenant n°6

**DECIDE,**

**Article 1 :** De reconduire la convention de délégation de service urbain communal à la RATP, signée avec la commune le 5 août 1999.

**Article 2 :** D'autoriser le Maire à prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2024 et à signer l'avenant n°6.

**Article 3 :** D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

**Article 4 :** D'évaluer la complémentarité d'un service de proximité avec les nouvelles restructurations des lignes de bus.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

### POUR EXTRAIT CONFORME

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... 30 JUIN 2023 .....

Publication 30 JUIN 2023  
le .....

Notification  
le .....

Certifié exécutoire

Le Maire,

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
*Maire*



